

Date de la convocation 7 avril 2017

Absents excusés : J Le Dias (pouvoir à P Chollier), N Turrel.

Vérification du quorum. Début de séance : 20h07 Secrétaire de séance : R Fontaine-Tranchant.

Conseil des jeunes

Accueil du conseil des jeunes avec présentation des délégués et leurs projets, puis présentation des conseillers municipaux auprès du conseil des jeunes.

Le conseil des jeunes sollicite la mairie pour :

- Avoir plus d'activités sur la commune. Il est notamment réclamé une activité danse.

Réponse : les activités dépendent beaucoup des associations et celles-ci présentent déjà beaucoup de manifestations qui demandent beaucoup d'énergie.

- Une meilleure surveillance dans le temps de cantine suite à un incident récent.

- Réparation des dégradations au niveau de l'Agospace (planches cassées).

Réponse : ceci est prévu par le service technique.

- La cour est parfois sale (lundi matin, ou après les vacances) avec la présence de bouteilles.

Réponse : le maire précise qu'un agent technique passe le matin avant l'ouverture des classes. Il incite aussi les enfants à faire des affiches demandant de laisser les lieux propres.

- Problème de la vitesse dans le village.

Réponse du maire : la montée de la cure a été aménagée, mise en zone 30 et même si le risque est diminué, il subsiste. D'autres secteurs ont fait ou feront l'objet d'aménagements.

- Dans le cadre des TAP, les élèves voudraient pratiquer du karaté et du foot.

- Problème de la cigarette autour de l'école et des mégots.

Réponse : la pose de cendriers sera à l'étude.

- Distribution de boissons/bonbons dans le village.

Réponse : la mairie ne peut pas faire de commerce. Il faut solliciter les commerçants.

- Mise en place de bancs dans la cour.

- Idée d'un après-midi pâtisserie avec les personnes âgées. On pourrait solliciter l'association Amitié et Loisirs pour faire des échanges autour des recettes.

- Rachat de porte-vélos.

Réponse : l'idée a été abandonnée par le conseil car ils ne sont pas ou peu utilisés.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2017.

1- Finances

1.1 Adoption des comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016 : Le compte de gestion de l'année 2016 a été transmis par Monsieur le Trésorier de Crémieu. Les comptes de gestion de la commune, du CCAS et du camping municipal dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer sont conformes aux écritures réalisées par la commune.

Jean-Pierre Marcel s'offusque du fait que ces documents n'aient pu être vus en commission finances et regrette de se voir mettre devant le fait accompli. Le maire précise que ces informations nous ont été transmises tout dernièrement.

Le Conseil municipal, à 10 voix pour, 1 voix contre (JP Marcel), 2 abstentions (F Martinez, S Morisco) approuve les comptes de gestion du trésorier municipal concernant le budget communal, les budgets annexes du CCAS et du camping municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1.2 Vote des taux des taxes locales : La commission finances propose de relever les taux d'imposition. Le maire précise que l'augmentation de taux de 0.5 point compense les pertes de dotations estimées à 10 000 €. C'était aussi un souhait du conseil d'augmenter de manière faible et récurrente plutôt que de manière importante tous les 3 ou 4 ans. A noter que nos taux restent largement inférieurs en moyenne en comparaison des communes avoisinantes.

Le conseil municipal accepte la proposition à 10 voix pour, 3 voix contre (JP Marcel, S Morisco, F Martinez), et décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 de 0.5 point, soit 8.38 % pour la taxe d'habitation, 15.13 % pour le foncier bâti, et 58.84 % pour le foncier non bâti.

1.3 Consolidation d'un prêt : Le maire rappelle la délibération du 30 octobre 2015 décidant de souscrire un prêt à court terme de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux de création de voies de raccordement au giratoire à proximité de la ZA des petites Champagnes. La participation de la commune au coût des travaux était de 199 094.60 € TTC. Le Maire propose de consolider cet emprunt. L'offre de remboursement du Crédit Mutuel est un prêt sur 10, 11, ou 12 ans, aux taux de 1.40%, 1.45% ou 1.50%, ce qui représente respectivement des échéances trimestrielles de 2 683.45 €, 2 462.90 € ou 2 280.35 €.

A 9 voix pour, 1 abstention (M Le Texier) et 3 voix contre (JP Marcel, S Morisco, F Martinez), le conseil municipal choisit de transformer le prêt à court terme 100 000 € en prêt sur 12 ans au taux de 1.50 %, avec des échéances trimestrielles, et autorise le Maire à signer le contrat avant le 30 juin 2017.

1.4 Adoption du budget primitif communal 2017 : Le maire présente le budget primitif préparé en commissions finances des 9 mars et 4 avril. JP Marcel demande à faire une gestion budgétaire et non pas une gestion comptable, et fait remarquer que le budget de fonctionnement est déficitaire de 8 000 €. Le maire rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Renaud Fontaine-Tranchant fait remarquer qu'afin d'être constructif, il aurait été plus intéressant de faire ces remarques pendant les commissions finances et non pas le jour du conseil municipal. JP Marcel indique que pour cela, il aurait fallu avoir les chiffres à l'avance.

Le conseil municipal à 10 voix pour, 3 voix contre (JP Marcel, S Morisco, F Martinez) adopte le budget primitif communal 2017 arrêté à 1 202 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et 995 000 € en dépenses et recettes d'investissement, au niveau du chapitre pour chacune des sections.

1.5 Adoption du budget primitif 2017 du CCAS : Pour information, les membres du CCAS ont délibéré le 21 mars pour adoption du budget primitif 2017 à hauteur de 13 100 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

1.6 Adoption du budget primitif 2017 du camping municipal : Après examen, le conseil municipal adopte à 12 voix pour, 1 voix contre (JP Marcel), le budget primitif 2017 du camping communal arrêté à 34 200 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et 7 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le conseil fait appel cette année encore au volontariat des élus pour remplacer Jean-Claude et Corinne lors de leurs congés hebdomadaires. En sus, au besoin, il sera fait appel à une personne ressource pour combler les permanences et assurer le ménage. Il est noté que cet appel à volontariat ne doit pas être pérennisé et une solution différente sera trouvée l'année prochaine.

1.7 Appel au versement de la participation de la commune de Vernas aux frais de fonctionnement du groupe scolaire, cantine, garderie et TAP : Après examen des coûts engendrés par le fonctionnement de l'école et du périscolaire, JP Marcel présente un mode de calcul sur l'utilisation réelle des services de l'école par Vernas. Ce mode de calcul différent de celui présenté mérite une réflexion avec les élus de Vernas. Une réunion conjointe sera initiée, et la décision est reportée au prochain conseil municipal.

Questions diverses

Déplacement du NRO (fibre optique) : suite aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France, pour une meilleure intégration paysagère un nouvel emplacement est prévu sur la parcelle n° 274 de la section AH (en face du parking, en continuité des habitations de la rue de la Gare). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Organisation des élections présidentielles : Afin d'assurer les permanences du bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai, de 8h à 19h, chaque conseiller est sollicité pour s'inscrire sur un planning.

Convention avec le Département du Rhône pour participation du service culturel aux journées gallo romaines de St Romain en Gal : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention préparée par le Département du Rhône pour la participation d'un animateur du service culturel aux journées gallo-romaines de Saint Romain en Gal. Cette prestation sera facturée à hauteur de 256,80 €.

Fin de réunion à : 23h15

Prochaine réunion jeudi 18 mai 2017